

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix neuf, le 12 avril à 20 Heures 15, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MAUDUIT, Maire.

**Présents :**

P.COURCHAI, M.Cl. JEHANNE Adjoints

C.VULPEE, S.POUTREL, R. DE FILIPPIS, H.LESELLIER, Pl. JEANJEAN,  
G.BOULAND

**Absents excusés :**

N.ROUVIERE qui a donné pouvoir à D.MAUDUIT,

M.PICHARD, S.GRANDIN

**Absents :**

F.COLLINS, Y.LEFEBVRE, F.PUPILLO

*Madame M.Cl. JEHANNE a été élue secrétaire de séance.*



## **1) COMMUNICATIONS DU MAIRE**

- Monsieur le Maire informe qu'il a relancé le dossier de demande de subvention APCR (Aide aux Petites Communes Rurales) auprès du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des Loisirs.
- Une réunion d'information a été organisée à la mairie de FAUGUERNON afin de faire le point sur l'état d'avancement du réseau fibre. Les premières connexions sont prévues dans le premier semestre de 2020.
- La section cyclotourisme du vélo-club Lexovien organise une randonnée en partenariat avec le Comité des Loisirs d'Hermival-les-Vaux le dimanche 5 mai 2019 de 7h30 à 13h. Il se peut donc, que les circuits proposés aux cyclistes, vététistes et marcheurs empruntent des voies ou des chemins de notre commune.

## **2) BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE EAU - BUDGET ANNEXE « Résidence du Châtaigner »**

### **Budget Principal :**

Monsieur le Maire assisté de Monsieur le Receveur commente le compte de résultat 2018.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, Monsieur le receveur a souligné l'augmentation non négligeable du solde positif de 2018 à savoir 210 915,40 Euros à comparer avec le solde de 2017 qui était de 173 148,68 Euros. Cette épargne permet de réaliser des investissements afin de moderniser les infrastructures communales.

S'agissant du budget d'investissement, le besoin de financement nécessaire pour l'équilibre budgétaire s'établit à 220 265,92 Euros. Les écritures sont présentées dans le tableau ci-après.

#### *A – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018*

##### **- Section de fonctionnement :**

- dépenses 2018	845 328,40 Euros
- recettes 2018	1 056 243,60 Euros
<b>- résultat exercice 2018</b>	<b>+ 210 915,20 Euros</b>
- résultat antérieur	0 Euro
<b>= Résultat cumulé</b>	<b>+ 210 915,20 Euros</b>

##### **- Section d'investissement :**

- dépenses 2018	263 189,94 Euros
- recettes 2018	263 851,24 Euros
<b>- résultat exercice 2018</b>	<b>+661,30 Euros</b>
- résultat antérieur	- 194 927,22 Euros
<b>= Résultat cumulé</b>	<b>- 194 265,92 Euros</b>

**- Reste à réaliser 2018 :**

- dépenses	64 100,00 Euros
- recettes	38 100,00 Euros
<b>= Solde</b>	<b>- 26 000,00 Euros</b>

**- Besoin des financements nets des investissements au 31/12/2018** - 220 265,92 Euros

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Pierre COURCHAL, adjoint. Monsieur le Maire étant sorti comme le veut l'usage.

**B – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal, rigoureusement conforme au compte administratif est approuvé, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**C – AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2018**

Le Conseil Municipal, décide d'affecter la totalité du résultat cumulé de la section de fonctionnement en positif de 210 915,40 Euros, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**D – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Les propositions de dépenses et de recettes étudiées préalablement par la commission finances sont présentées par Monsieur le Maire.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** : Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 045 475,00 Euros comme indiqué dans le tableau ci-après.

COMMUNE DE BEUVILLERS BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE BEUVILLERS Budget Principal - BP - 2019

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		<b>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
<b>V</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 045 475,00	1 045 475,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			
<b>E</b>			
	+	+	+
<b>R</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>			
<b>O</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
<b>R</b>			
<b>T</b>			
<b>S</b>			
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		1 045 475,00	1 045 475,00

**Les postes importants :**

- *Charges de personnel* : la prévision est fixée à 399 300,00 Euros
- *Charges à caractère général* : Ce poste à hauteur de 315 800,00 Euros sert au fonctionnement général de la commune (eau, électricité, chauffage, entretien voiries, bâtiments....)
- *Charges de gestion courante* : Ce poste à hauteur de 214 899,00 Euros prend en charge la cotisation au service de la sécurité incendie départemental, la subvention du CCAS, les indemnités des élus, les participations scolaires et les contributions aux organismes divers (Lexobus, SDEC)

COMMUNE DE BEUVILLERS BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE BEUVILLERS Budget Principal - BP - 2019

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	320 800,00	0,00	315 800,00	315 800,00	315 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	398 200,00	0,00	399 300,00	399 300,00	399 300,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	215 925,00	0,00	214 899,00	214 899,00	214 899,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>939 925,00</b>	<b>0,00</b>	<b>930 999,00</b>	<b>930 999,00</b>	<b>930 999,00</b>
66	Charges financières	39 500,00	0,00	34 500,00	34 500,00	34 500,00
67	Charges exceptionnelles	49 188,00	0,00	64 976,00	64 976,00	64 976,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	17 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 045 613,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 045 475,00</b>	<b>1 045 475,00</b>	<b>1 045 475,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 045 613,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 045 475,00</b>	<b>1 045 475,00</b>	<b>1 045 475,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 045 475,00</b>
--	---------------------

- Subventions versées aux associations : La somme globale attribuée s'élève à 11 428,00 Euros.

Comme tous les ans, les élus souhaitent soutenir les associations en leur octroyant des subventions nécessaires à leur bon fonctionnement durant l'année.

Il est à noter cette année une subvention exceptionnelle au bénéfice du cirque Francisco CORBINI qui a permis d'offrir des places à tarifs réduits aux habitants de BEUVILLERS.

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
2041581	01	Participation	SDEC	Etablissement de droit public	16 000,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6553	01	Contingent incendie	Service Incendie	Etablissement de droit public	43 695,00
65548	SDEC	Participation	SDEC	Etablissement de droit public	100 000,00
6558	AGGLO LISIEUX NORMAN	Centre aéré	COMMUNAUTE D AGGLO LISIEUX NOR	Commune	1 000,00
657348	Ville de LISIEUX	Participation scolaire	Ville de LISIEUX	Commune	5 050,00
657348	Commune de St Martin	Participation scolaire	Commune de St Martin de la Lie	Commune	850,00
657362	01	Subvention	CCAS BEUVILLERS	Commune	6 776,00
6574	4	Subvention	APE BEUVILLERS ASSOCIATION PAR	Association	500,00
6574	5	Subvention	CERCLE DE L AMITIE DE BEUVILLE	Association	600,00
6574	6	Subvention	JUMELAGE BEUVILLERS PLUS GIPPE	Association	700,00
6574	8	Subvention	SECOURS CATHOLIQUE LISIEUX	Association	200,00
6574	9	Subvention	ALCOOL INFOS BASSE NORMANDIE C	Association	100,00
6574	10	Subvention	REFUGE ANIMAL AUGERON	Association	1 228,00
6574	11	Subvention	LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE	Association	200,00
6574	12	Subvention	ECOLE BON PASTEUR	Association	600,00
6574	13	Subvention	LES DOIGTS DARGILE	Association	300,00
6574	14	Subvention	ASSOC PARALYSES DE FRANCE	Association	100,00
6574	15	Subvention	CROIX-ROUGE FRANCAISE	Association	200,00
6574	16	Subvention	16. Réserve	Association	1 000,00
6574	17	Subvention	CHAMBRE DES METIERS	Association	100,00
6574	19	Subvention	ASSOC FRANC SCLEROSSES EN PLAQU	Association	100,00
6574	21	Subvention	ECOLE SAINT JEAN BAPTISTE DE L	Association	800,00
6574	27	Subvention	ECOLE SAINTE THERESE OGE	Association	200,00
6574	25	Subvention	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMU	Association	300,00
6574	30	Subvention	MFR LA POMMERAYE	Association	100,00
6574	52	Subvention	CIDFF	Association	370,00
6574	56	Subvention	BTP CFA CALVADOS	Association	120,00
6574	57	Subvention	APAEI DES PAYS D AUGE ET ASSOC	Association	150,00
6574	58	Subvention	LES RESTAURANTS DU COEUR	Association	200,00
6574	56	Subvention	AFM	Association	100,00
6574	57	Subvention	CAL HANDBALL	Association	520,00
6574	58	Subvention	BAC EMPLOI	Association	300,00
6574	59	Subvention	M CLUB BADMINTON MOYAX 14100	Association	100,00
6574	40	Subvention	ADMIR DE LISIEUX	Association	300,00
6574	41	Subvention	Les Chats du Coeur	Association	200,00
6574	42	Subvention	AMICALE ANCIENS COMBATTANTS GL	Association	160,00
6574	255	Subvention	MFR BLANGY 14130 BLANGY-LE-CHA	Association	100,00
6574	288	Subvention	M CIRQUE FRANCISCO CORBINI 141	Association	490,00
6574	391	Subvention	M PARTICIPATION FAMILLES 14100	Association	1 000,00

- *Intérêts des emprunts* : Représentent pour 2019 : 34 000,00 Euros. Il est à noter une baisse de 5 000,00 Euros sur ce poste suite au désendettement amorcé.

- **Les impôts locaux** : Il est à noter que la baisse des dotations d'Etat annuelles représente pour l'année 2019 une perte financière de 8 500,00 Euros. Le montant cumulé sur 5 ans de cette perte de dotations de l'Etat est de 79 000,00 Euros.

Toutefois, compte tenu du contexte économique qui reste difficile, la commission finances propose de ne pas augmenter les impôts pour l'année 2019. Cette proposition est mise aux voix. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter l'impôt pour l'année 2019.

	<u>Taux 2018</u>	<u>Produits 2018</u>	<u>Taux 2019</u>	<u>Produits 2019</u>
Taxe d'habitation	9,10%	122 759,00	9,10%	126 126,00
Foncier bâti	13,68%	235 706,00	13,68%	244 872,00
Foncier non bâti	25,63%	13 046,00	25,63%	12 918,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT** : La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à 1 429 666,00 Euros dont 1 041 800,00 Euros pour les travaux de l'exercice 2019. Les principales opérations présentées par Monsieur P.COURCHAI, Adjoint chargé des travaux sont rappelées ci-dessous :

- Rénovation thermique et énergétique de la salle des Loisirs
- Travaux d'accessibilité divers bâtiments
- Création de plateaux ralentisseurs chemin de l'Eglise et chemin des Loges
- Création d'un terrain multisports
- Travaux de voirie rue José Marie de Ben et Impasse Lionel Doray
- Réfection chemin de l'Eglise

## **RECAPITULATIF**

### **BUDGET PRINCIPAL**

- Recettes de fonctionnement	1 045 475,00 Euros
- Dépenses de fonctionnement	1 004 575,00 Euros
- Recettes d'investissement	1 429 666,00 Euros
- Dépenses d'investissement	1 429 666,00 Euros
<i>Soit un budget 2019 cumulé à hauteur de</i>	<i>2 475 141,00 Euros</i>

Ce budget a été voté à l'unanimité.

## **BUDGET ANNEXE EAU**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2018. Les écritures sont conformes aux écritures de Monsieur le Receveur.

- Le budget primitif d'exploitation 2019 est établi en équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

- Recettes de fonctionnement	13 552,00 Euros
- Dépenses de fonctionnement	13 552,00 Euros

- Le budget primitif d'investissements 2019 est établi en équilibre tant en recettes qu'en dépenses

- Recettes d'investissement	12 232,00 Euros
- Dépenses de fonctionnement	12 232,00 Euros
Soit un budget eau 2019 cumulé à hauteur de	25 784,00 Euros

Ce budget a été voté à l'unanimité. Il est à noter que cette somme est insuffisante au regard du coût d'éventuels travaux qui pourraient être nécessaires pour la maintenance de ce réseau.

## **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Le Conseil Municipal a voté, à l'unanimité, l'affectation du résultat de l'exercice 2018. Les écritures sont conformes aux écritures de Monsieur le Receveur.

- Recettes de fonctionnement	736 210,13 Euros
- Dépenses de fonctionnement	736 210,13 Euros
- Recettes d'investissement	187 253,86 Euros
- Dépenses d'investissement	187 253,86 Euros

Les travaux de finition des voiries et des espaces verts évalués à 280 000,00 Euros seront financés sur ce budget annexe.

### **3) SDEC**

- Extension du réseau d'éclairage public chemin « Le Couteux »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Intercommunal d'Energies et d'Équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'extension du réseau d'éclairage chemin « le Couteux ».

. La contribution de la commune s'élève à la somme de 18 174,30 Euros correspondant au montant du devis de 32 370,08 Euros TTC, déduction faite de la part de financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune
- prend acte que la construction des ouvrages nécessaires sera réalisée par le SDEC Energie,
- s'engage à verser la somme de 18 174,30 Euros dans la caisse du receveur du SDEC ENERGIE dès que l'avis lui sera notifié

- s'engage à voter les crédits nécessaires en section de fonctionnement au compte 6554
- prend note que le SDEC Energie sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA
- et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

#### **4) ECOLE** (Intervenante M.Cl. JEHANNE Adjointe aux Affaires Scolaires)

Madame M.Cl. JEHANNE Adjointe aux affaires scolaires indique que le 2<sup>ème</sup> conseil d'école s'est tenu le 15 mars 2019 et s'est bien déroulé.

Malgré tout, dans les précédents conseils, les questions diverses de certains parents et des parents délégués faisaient ressortir le problème de stationnement aux abords de l'école mettant en avant l'insécurité des enfants à l'entrée et à la sortie de l'école. Les parents délégués ont demandé des aménagements pour les piétons et souhaitent lutter contre l'incivilité de certains parents qui ne respectent pas les zones interdites au stationnement.

Après la réalisation des principaux travaux, chaque famille a reçu un courrier leur proposant d'assister à une réunion d'information le 15 mars juste avant ce dernier conseil d'école, mais seulement 3 familles étaient présentes. Il reste un passage piéton et la création d'une place pour handicapé à réaliser.

A ce jour, la situation s'est améliorée. Toutefois, il persiste encore quelques réticents. Les parents délégués ont demandé à Monsieur le Maire de verbaliser les indisciplinés.

#### **5) DELIBERATIONS**

##### - Remboursement Trésorier Comité des Fêtes :

Monsieur Florent WULLEN trésorier titulaire du Comité des Fêtes de BEUVILLERS a du verser en urgence une somme de 300,00 Euros au Crédit Mutuel de LISIEUX.

En effet, le Comité des Fêtes faute de reprenneur a cessé son activité après l'assemblée générale du 19 octobre 2018.

Cependant, un chèque de 300,00 Euros émis à l'ordre de l'association « Beuvillers Plus » a été encaissé après que le Comité des Fêtes ait soldé l'ensemble de ses comptes.

Le solde a été versé à la Commune de BEUVILLERS pour un montant de 2 998,28 Euros.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de pouvoir émettre un mandat de 300,00 Euros au profit de Monsieur Florent WULLEN afin de pouvoir le rembourser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat de 300,00 Euros à l'ordre de Monsieur Florent WULLEN.

#### **6) QUESTIONS DIVERSES**

*S.POUTREL* : S'est offusqué que, lors de la venue du cirque FranciscO CORBINI les 9 et 10 avril derniers sur la commune de BEUVILLERS, la directrice de l'école a interdit aux enfants de l'école de prendre les flyer qui étaient distribués à la sortie de l'école par l'organisateur de ce cirque.